

DEMI-PENSION - NOTE AUX PARENTS

- **LE PAIEMENT** : concerne 3 jours/ semaine (au choix) pour un montant forfaitaire unique pour l'année.

Deux possibilités de règlement proposés : 1. règlement unique : **217.20 €**

2. règlement par trimestre (voir calendrier) : **72.40 €**

- **LE REMBOURSEMENT** : un virement bancaire est effectué par l'agence comptable en fin d'année scolaire.

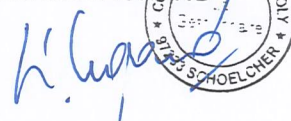
Seuls, les absences justifiées pour raisons de santé, les jours de grève, les fermetures du service de demi-pension, feront l'objet de remboursement.

CALENDRIER DES PAIEMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE

DATES DES PAIEMENTS	PERIODES COMPTABILISEES	FORFAIT UNIQUE
28 août 25 au 03 septembre 25 retardataires 4 sept uniquement	08 Septembre au 19 Décembre 2025	72.40 €
1er au 10 décembre 2025	05 janvier 26 au 31 mars 2026	72.40 €
16 mars au 25 mars 2026	13 avril 26 au 19 juin 2026	72.40 €
ANNEE SCOLAIRE	33 semaines	Total : 217.20 €

La secrétaire générale

Karine LEGRAND




La principale

Anny PARICARD-SINOSA